



Aux contribuables de la  
susdite municipalité

## ***AVIS PUBLIC DE PROMULGATION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT***

**Veuillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session extraordinaire du 20 août 2012 un règlement portant le numéro 2012-62 concernant l'établissement et le maintien d'un service de premiers répondants.**

**Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2012-60 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.**

**Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.**

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 21 août 2012.**

***Robert Leclerc, GMA  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier***